



Commune de

Cerfontaine

**Bulletin Communal
Pour l'Information**
Trimestriel
Mars 2013

N°23

Daussois

Senzeilles

Silenrieux

Soumoy

Villers-deux-Eglises





Mesdames, Messieurs,



Je profite du premier bulletin communal de l'année pour vous donner l'état d'avancement des travaux en cours et vous présenter quelques projets qui se réaliseront dans le courant de 2013. Bien entendu, cette liste n'est pas exhaustive et sera vraisemblablement complétée en fonction des besoins et des opportunités qui pourraient se présenter.

I. TRAVAUX DE VOIRIE

1. Droit de tirage

Dans le cadre du droit de tirage, le Gouvernement wallon a accordé à la commune de Cerfontaine une enveloppe de 300.382 €, destinée à la réfection et à l'amélioration des voiries.

Les travaux ont été adjugés pour un montant de 360.853,08 € TVAC à la SPRL René PIRLOT & Fils.

Si la majorité des travaux prévus ont été réalisés en 2012, la rénovation de la rue de la Forge à Silenrieux et des rues de l'Europe, des Fontaines et des Valizes à Cerfontaine sera concrétisée en 2013.

2. Programme triennal 2010-2012

Lors de sa séance du 19/03/2012, le Conseil communal a approuvé le cahier spécial des charges relatif au plan triennal des travaux 2010-2012. Pour rappel, Monsieur le Ministre Wallon des Travaux subside avait décidé de subventionner le projet de réfection (égouttage, via INASEP et SPGE*, + voirie) de la rue de Philippeville, à Villers-deux-Eglises.

Les travaux ont été adjugés à la SA BELLEFLAMME au montant de 853.307,60 € TVAC. Ils débuteront dans quelques semaines.

** La SPGE est la société publique de gestion de l'eau. Elle s'occupe prioritairement de l'assainissement des eaux usées (de l'égout qui passe devant chez vous à la station d'épuration) et de la protection des captages (là où l'eau est captée). Elle a une série d'autres rôles comme celui de veiller à ce que nous ayons des eaux de baignade saines.*

3. Voiries agricoles

Lors de sa séance du 22/06/2011, le Conseil communal avait approuvé le cahier spécial des charges qui prévoit l'amélioration des voiries

agricoles suivantes :

- Rue du Traigneaux (Villers-deux-Eglises)

- Chemin du Moulin (Soumoy)

- Chemin de Falemprise (Silenrieux)
Les travaux ont été adjugés au montant de 213.791,52 € TVAC à la SPRL René PIRLOT & Fils. Quant au montant du subside régional, il est de 137.997,89 €. Les travaux de rénovation de la rue du Traigneaux sont terminés. D'ici peu, ceux des deux autres chemins le seront également.

II. BÂTIMENTS ET MUR

1. Bâtiments

1.1. Salle des Fêtes de Villers-deux-Eglises

Lors de sa séance du 28/02/2012, le Conseil communal a approuvé le cahier des charges relatif à rénovation de la salle des Fêtes de Villers-deux-Eglises, partie « gros œuvre ». Et lors de sa séance du 18/06/2012, le Conseil communal a approuvé le cahier des charges relatif à la partie « chauffage ».

En ce qui concerne la partie « gros œuvre », les travaux ont été adjugés à la société CRC de Couvin, pour un montant de 425.822,26 € TVAC. Ceux-ci ont débuté le 11/02/2013.

Quant à la partie « chauffage », les travaux seront exécutés par la SPRL SANIDEAL pour un montant de 48.984,65 € TVAC.

1.2. Salle des Gais Lurons de Soumoy

Lors de sa séance du 28/02/2012, le Conseil communal a approuvé le cahier des charges relatif à rénovation de la salle Les Gais Lurons, à Soumoy. Les travaux consistent au remplacement de la toiture et au remplacement du système de chauffage.

En ce qui concerne la toiture, les travaux ont été adjugés à la SA TROIANI, pour le montant de 80.444,28 € TVAC.

Quant à la partie chauffage, c'est la SPRL SANIDEAL qui a obtenu le marché, au montant de 23.407,28 € TVAC.

Les travaux sont terminés et seront réceptionnés dans quelques semaines.

1.3. Ancienne Maison communale (rue du Moulin, 1)

Lors de sa séance du 09/05/2012, le Conseil communal a approuvé le cahier spécial des charges dont l'objet est le remplacement des châssis et vitrages de l'ancienne Maison communale, à Cerfontaine. Les travaux ont été adjugés à la société DUMAY-CANARD & Fils pour la somme de 46.188,99 € TVAC et

sont subsidiés à concurrence de 18.000€.

Les travaux sont terminés.

1.4. Autres bâtiments

Le Collège prévoit notamment le remplacement des châssis du bâtiment mis à disposition de la Croix-Rouge (rue de Froidchapelle à Cerfontaine) ainsi que le remplacement de la porte d'entrée et de la porte de garage au logement de la rue Royale à Silenrieux.

2. Mur

Un mur de soutènement menace de s'effondrer à l'arrière de l'habitation sise rue de s Valizes, 20 à Cerfontaine. Il y a dès lors lieu de faire procéder à sa consolidation.

Lors de sa séance du 17/09/2012, le Conseil communal a approuvé le cahier spécial des charges établi par le bureau d'études INASEP.

Les travaux ont été adjugés à la SPRL René PIRLOT & Fils au montant de 53.455,00 € TVAC. Ils débuteront ce printemps.

III. INFRASTRUCTURES SCOLAIRES

3.1. Cour école maternelle à Senzeilles

Lors de sa séance du 17/09/2012, le Conseil communal a approuvé le cahier spécial des charges relatif à la rénovation de la cour de récréation de l'école maternelle (rue Houpière) de Senzeilles. Il s'agit du remplacement du tarmac par des pavés de couleur, en béton. Un jeu de marelle intégré est également prévu, ainsi que des bancs et des poubelles.

Les travaux ont été adjugés à la SPRL DELID au montant de 60.780,41 € TVAC. Ces travaux seront subsidiés à concurrence de 88% de leur montant dans le cadre du programme prioritaire des travaux de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

3.2. Ecole primaire à Senzeilles

Lors de la séance du 17/12/2012, le Conseil communal a approuvé le cahier spécial des charges relatif à la rénovation de l'école primaire de Senzeilles (rue du Cornet). Il s'agit du remplacement des portes et châssis extérieurs, isolation des combles, décapage et remise en peinture des plafonds et des murs intérieurs, rénovation du chauffage et construction d'une chaufferie avec chaudière à condensation mazout.

Le montant des travaux est estimé à 225.688,92 € TVAC (subsidés à 88% dans le cadre du programme prioritaire des travaux de la

Permanences du Bourgmestre :

A l'Administration communale : Tous les jeudis de 18h00 à 19h00 - Les 1^{er} et 3^{ème} samedis du mois, de 9h00 à 10h30. Et tous les jours de la semaine, sur rendez-vous.

Tél. : 0475/31.15.28 Courriel : christophe.bombled@publink.be

Fédération Wallonie-Bruxelles).
Les soumissions seront levées dans quelques semaines.

IV. INFRASTRUCTURES TOURISTIQUES

Le Collège proposera l'implantation de mobilier d'interprétation pour une valorisation touristique des Marches folkloriques. Il s'agit de placer, dans chacun des villages, un panneau bilingue qui présentera « les Marches folkloriques » en général et la Marche du village en particulier. Un calendrier perpétuel des festivités sera également intégré au panneau d'un village pour faire rayonner le visiteur vers les autres localités de l'entité de Cerfontaine.

Ce dossier est la continuité d'un projet initié par le GAL* de l'Entre-Sambre et Meuse.

Le montant prévu pour l'acquisition des panneaux est de 23.000€ et le subside escompté de 18.400€ (commissariat général au tourisme).

* Le GAL (Groupe d'Action Locale de l'Entre-Sambre et Meuse) est une ASBL qui regroupe les communes de Cerfontaine, Florennes, Gerpinnes et Walcourt. Cette ASBL est financée par des fonds européens (projet LEADER) à concurrence de 45%, par des subside de la Wallonie ou de la Fédération Wallonie-Bruxelles (l'une ou l'autre en fonction du projet) à concurrence de

45% également. Enfin, les 10% restant sont à charge des communes.

V. SERVICE TECHNIQUE COMMUNAL

Bien évidemment, notre service technique communal procèdera également à bon nombre de travaux, que ce soit dans les bâtiments communaux, en voirie, dans les bois, etc...

Si vous souhaitez des informations complémentaires, n'hésitez pas à me contacter, de même que mes collègues du collège communal.

Votre Bourgmestre,
Christophe BOMBLED
Conseiller provincial

Sommaire

Le mot du Bourgmestre	p. 3-4	Fête de la bière	p. 10
Carnet civil	p. 4	Concours façades fleuries 2013	p. 10
Vente de bois de chauffage		Fête de l'Artisanat et de la Nature	p. 11
Pompiers - Ambulanciers		Présentation du Décret cimetièr	p. 11
André CHABOTAUX	p. 5	Conférence : « La dernière bataille	
Avis d'enquête publique	p. 6	de l'Empereur »	p. 11
Service technique communal		Trophée commune sportive	p. 12
Jacques BECHET	p. 6	Remise des mérites sportifs – rappel	p. 12
Plaine de jeux – avis de recrutement		Télépronam : la sécurité au bout du doigt	p. 12
Avis aux parents		Avis aux habitants et aux agriculteurs de	
Stéphane HARDY	p. 7	la rue de Philippeville à Villers-deux-Eglises	p. 13
CPAS de Cerfontaine		Feu d'artifice – Rappel de la Réglementation	
Céline MOTTE	p. 7		p. 13
Les membres du Collège communal		Bibliobus : dates des prochains passages	p. 13
et leurs attributions	p. 8	Kids Card et carte d'identité électronique	p. 13
Charte d'engagement « commune MAYA »	p. 8	Zone de Police Hermeton et Heure	p. 14
Balades et découvertes nature du CNB	p. 8	Croix-Rouge – Entité de Cerfontaine	p. 15
L'Art s'invite à l'école de Daussois	p. 10	Problème d'alcool ?	p. 15

Carnet civil du 19 novembre 2012 au 14 février 2013

(C = Cerfontaine ; D = Daussois ; Se = Senzeilles ; Si = Silenrieux ; So = Soumoy ; V = Villers-deux-Eglises)

Nous souhaitons la bienvenue à :



Flavie MARION (C), Lucas MERTENS (C),
Ayaat KHAN (C), Priscillia BRANCOURT (Se),
Eline REMY (Si), Giulia MONARI (D),
Félicia BAYOT (D), Martin FEYS (V).

Tous nos voeux de bonheur à :

Il n'y a pas eu de mariage sur notre entité durant la période écoulée.

Nous regrettons la disparition de :



Monsieur Marc DEMARTEAU (C),
Madame Maryse RODBERG (C),
Madame Jenny DELCOUR (C),
Monsieur Jules MOREAU (C),
Madame Gertrud SCHMITZ (C),
Monsieur Raymond FLAS (C),
Monsieur Augustin HAUTIER (C),
Monsieur Jacques HARDY (C),
Madame Simone ERNOTTE (Se),
Monsieur David POUILLARD (Si).

André CHABOTAUX

1er Echevin, Echevin des finances

Rue du Moulin, 3

5630 - CERFONTAINE

Tél. 071/64 48 43

GSM : 0476 / 740 122

andre.chabotaux@skynet.be

Permanence à l'Administration communale

le jeudi de 18h à 19h ou sur rendez-vous.



Vente de bois de chauffage

Pour obtenir un lot de bois (houppiers ou portions), les chefs de ménage domiciliés dans l'entité lors de l'inscription doivent s'inscrire personnellement et physiquement auprès de l'ADMINISTRATION COMMUNALE DE CERFONTAINE et ce, du lundi 18/03/2013 au vendredi 29/03/2013, de 9h à 15h, ainsi que le samedi 30/03/2013, de 9h à 12h ;

Le tirage au sort aura lieu le samedi 01/06/2013. Le lieu et l'heure du tirage seront communiqués aux personnes valablement inscrites, par courrier, environ 2 semaines avant le jour du tirage au sort.

Par ailleurs, suite au fréquent non-respect des articles 4. et 5. des conditions ci-dessous, il est rappelé aux acheteurs que l'accès au bois est interdit pour l'abattage, la vidange et le façonnage, les veilles et jours de battues annoncées par voie d'affichage, ainsi que les mois complets d'octobre et novembre.

VENTE DE BOIS DE CHAUFFAGE RESERVEE AUX HABITANTS DE CERFONTAINE (art. 74, 8° du nouveau code forestier) CONDITIONS :

1. Le cahier général des charges de la vente de bois est d'application, ainsi que les spécifications ci-dessous.

2.

2.1. L'abattage, le façonnage et la vidange des taillis sont autorisés, à partir du 1er septembre et après la délivrance du permis d'exploiter, jusqu'au 1er avril de l'année qui suit la délivrance du permis d'exploiter.

2.2. Le façonnage et la vidange des houppiers sont autorisés, dès la délivrance du permis d'exploiter, jusqu'au 1er avril de l'année qui suit la délivrance du permis d'exploiter.

2.3. Aucun délai supplémentaire ne sera accordé.

3. Les branches et ramilles doivent être disposées suivant les indications du Service Forestier.

4. L'accès au bois est interdit pendant les mois d'octobre et novembre.

5. Les veilles et jours de battues annoncées par affichage aux valves communales, aux entrées de la forêt, l'accès au bois est interdit pour l'abattage, la vidange et le façonnage.

6. Tout renseignement d'ordre pratique peut être obtenu auprès des agents forestiers locaux.

7. Les lots sont réservés aux chefs de ménage domiciliés dans l'entité de Cerfontaine au moment de l'inscription des candidats acheteurs et lors de la signature du contrat de vente de gré à gré.

8. Sont exclus de la vente les chefs de ménage se trouvant en défaut de paiement vis-à-vis de l'administration communale de Cerfontaine à la clôture des inscriptions.

9. Chaque chef de ménage n'a droit qu'à un seul lot.

10. Il est défendu de vendre, échanger ou donner son lot.

11. Chaque acheteur exploite lui-même son lot ou le fait exploiter par une tierce personne agréée par le Service forestier.

12. Le lieu de stockage est obligatoirement situé dans l'entité de Cerfontaine.

13. Les lots situés sur le territoire d'une ancienne commune sont réservés en priorité aux habitants de cette commune. Les autres habitants de la commune n'y ont droit que pour autant que les lots sur leur division soient épuisés.

14. En fonction du nombre de lots disponibles par rapport au nombre de personnes inscrites, des numéros blancs seront ajoutés à la vente dans chaque village de l'entité, et ce, proportionnellement au nombre d'acheteurs.

15.

15.1. Le prix est fixé à 7 € le stère pour les houppiers et pour les portions attribués lors de la vente, par signature du contrat de vente de gré à gré.

15.2. Les lots sont payés exclusivement via le bulletin de virement remis lors de la vente. Aucun autre mode de paiement ne sera accepté lors de la vente, ni plus tard.

15.3. Le montant du lot doit être payé sur le compte de la Commune repris sur le bulletin de virement (091-0186242-31) dans les 8 jours calendrier qui suivent la vente. Dès le lendemain, le receveur dresse un rapport au Collège reprenant les lots impayés qui seront donc considérés comme des lots non-attribués, et les acheteurs qui seront exclus des deux ventes suivantes, conformément à l'article 17.

15.4. Aucun permis n'est délivré lors de la vente. Sur base du rapport du receveur, le DNF transmet les permis aux acheteurs en règle dans les plus brefs délais.

Dès réception du permis, l'acheteur disposera alors de 7 jours calendrier pour adresser toute réclamation à l'agent du DNF ayant dressé le permis d'exploiter, pour analyse et régularisation éventuelle quant au volume de bois qui y est estimé.

15.5. Aucune réclamation ultérieure ne sera prise en considération.

16.

16.1. Le chef de ménage, candidat acheteur d'un lot doit s'inscrire personnellement et physiquement auprès de l'Administration Communale.

16.2. Le candidat acheteur visé à l'article 16.1. doit participer personnellement et physiquement au tirage au sort.

16.3. Toutefois, le candidat acheteur visé à l'article 16.1. peut se faire remplacer lors de l'inscription et/ou de la vente :

a) par une personne majeure domiciliée à la même adresse sur présentation d'une pièce d'identité du candidat acheteur (ou copie),

b) par une tierce personne majeure domiciliée dans l'entité et moyennant, en plus de la présentation d'une pièce d'identité du candidat acheteur (ou copie), une procuration accompagnée des documents suivants :

b1) un certificat médical justifiant une impossibilité de se déplacer,

b2) un certificat de l'employeur signifiant l'impossibilité pour le candidat acheteur de se libérer de son activité professionnelle,

b3) un document de l'agence de voyage ou une déclaration sur l'honneur en cas de vacances ou de voyage à l'étranger. Un modèle de procuration est mis à disposition à l'administration communale.

Tout mandataire ne peut recevoir maximum qu'un formulaire de procuration.

17. Toute infraction au présent règlement entraîne une suspension à l'inscription à la vente de bois de chauffage réservé aux habitants de la commune de Cerfontaine pour 2 ans.

Pascal BRUYER,
Secrétaire

Christophe BOMBLED,
Bourgmestre

Pompiers – Ambulanciers

Bilan des prestations pendant l'année 2012 :

- Service ambulances : 642 sorties (1ers et 2èmes départs),

- Service pompiers : 285 sorties (incendies, interventions et préventions).

L'administration communale remercie nos sapeurs pompiers – ambulanciers volontaires pour tous les services rendus pendant cette année.

André CHABOTAUX,
1er Echevin,

Echevin des pompiers - ambulanciers.

Commune de 5630 CERFONTAINE - AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

CONSULTATION DU PUBLIC SUR LE PROGRAMME WALLON
DE RÉDUCTION DES PESTICIDES

Dans le cadre de la transposition de la Directive 2009/128/CE définissant un cadre communautaire pour parvenir à une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable, un Programme wallon de réduction des pesticides a été élaboré.

En application des dispositions de l'article D.29 du Livre 1^{er} du Code de l'Environnement et conformément à celui-ci, une enquête publique est organisée du 11/02/2013 au 27/03/2013 inclus.

Le Collège communal informe la population de l'ouverture de l'enquête publique susmentionnée relative au programme susvisé, émanant du S.P.W. - D.G.A.R.N.E. - Département de l'Environnement et de l'Eau (Cellule d'Intégration Agriculture & Environnement). Cette enquête publique a pour but de recueillir l'avis du public sur le Programme wallon de réduction des pesticides proposé pour réduire les risques et les effets de l'utilisation des pesticides sur la santé et l'environnement.

Conformément à l'article D.29 du Livre 1^{er} du Code de l'Environnement, la durée de l'enquête est de 45 jours

Date d'affichage de l'avis d'enquête publique	Date de début de l'enquête publique	Date de fin de l'enquête publique	Lieu, date et heure de la réunion de clôture de l'enquête publique	Les réclamations et observations peuvent être adressées à l'adresse suivante jusqu'au 27/03/2013
06/02/2013	11/02/2013	27/03/2013	Administration communale de Cerfontaine (bureau 5) le 27/03/2013 à 14h	Collège communale de 5630 Cerfontaine Place de l'Eglise 5

Le dossier peut être consulté gratuitement dès l'annonce de l'enquête publique et jusqu'au jour de la clôture de celle-ci, les **jours ouvrables de 10 h à 12 h et de 14 h à 16 h sur rendez-vous à l'administration communale (bureau 5), Place de l'Eglise 5 à 5630 CERFONTAINE.**

Le dossier peut toutefois être consulté **le samedi matin** uniquement sur rendez-vous, pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès de **Monsieur Alain JAMME au 071/27.06.23.**

Tout intéressé peut obtenir des explications sur le programme précité auprès de Monsieur Alain JAMME, Responsable du service Environnement, ou auprès du Département de l'Environnement et de l'Eau - Cellule d'Intégration Agriculture & Environnement - Avenue Prince de Liège, 15 à 5100 JAMBES auprès de Monsieur Denis GODEAUX par courriel à

denis.godeaux@spw.wallonie.be

Toute personne peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'Administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la date de clôture de l'enquête publique.

Les réclamations et observations verbales sont recueillies soit sur rendez-vous soit lors de la séance de clôture de l'enquête publique par Monsieur Alain JAMME, délégué à cet effet.

A Cerfontaine, le 11 février 2013

(s) Le Secrétaire communal,
BRUYER Pascal

(s) Le Bourgmestre,
BOMBLED Christophe

Service technique communal

Mesdames et Messieurs,

Avant toute chose, je tiens à remercier, chaleureusement, toutes les personnes qui se sont investies dans la décoration des sapins placés sur les poteaux d'éclairage de notre commune.

J'espère pouvoir recommencer cette année.

Les conditions hivernales de cette année furent longues, apportant chaque jour joies pour les enfants et désagréments pour les adultes.

Heureusement, notre service technique a répondu présent à toute heure du jour et de la nuit, sept jours sur sept. Je profite donc de ce bulletin pour remercier les ouvriers communaux qui ont fait le maximum pour vous permettre de circuler en toute sécurité.

La tâche qui nous attend maintenant est de préparer le printemps : nettoyages et réparations des voiries, des chemins de promenades et entretiens des bâtiments communaux.

Travaux importants qui vont ou qui sont commencés :

- Salle de Villers
- Rue de Philippeville
- Ainsi que quelques rues à Cerfontaine (prévues en 2012)

Pour information :

Les travaux d'exhumations vont bientôt commencer.

A ce sujet une séance d'informations est prévue le **12 avril 2013 à 18 h30 à la salle le Cerf à Cerfontaine**, par Monsieur DEFLORENNES, responsable des dossiers cimetières à la Région Wallonne.

Je reste à votre entière disposition pour tout renseignement.

Merci de votre confiance.



Jacques BECHET
Echevin des Travaux
Tél : 071/66.91.41
GSM : 0475/36.20.60

bechetjacques@hotmail.com

Stéphane HARDY

3ème échevin

Rue du tilleul 49

5630 Daussois

GSM : 0494/17.35.34

hardy.stephane@hotmail.com



Plaines de jeux : Avis de recrutement

La commune recrute :

- **des moniteurs / monitrices en chef** répondant aux conditions suivantes :

- être âgé(e) de 18 ans minimum,
- de préférence avoir suivi ou suivre des cours pédagogiques ou sociaux,
- avoir un brevet d'animateur ou de moniteur.

- **des aide-moniteurs/monitrices :**

- être âgé(e) de 18 ans minimum
- habiter l'entité de Cerfontaine
- priorité sera donnée aux candidat(e)s qui détiennent le brevet d'animateur ou de moniteur intérimaire.

Les personnes intéressées par ces emplois doivent faire parvenir leur lettre de motivation accompagnée pour les

candidat(e)s moniteurs/monitrices en chef à la plaine de jeux, de leur projet d'animation (organisation d'une journée, activités prévues) **3 mai 2013 au plus tard** à :

Administration Communale
Candidatures plaines de jeux 2013
Place de l'église 5
5630 Cerfontaine

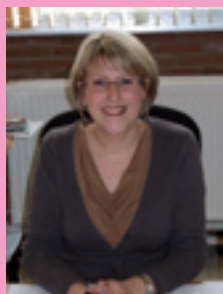
AVIS AUX PARENTS

Cette année, deux types de plaines de jeux seront organisés :
1) la plaine de jeux « traditionnelle », qui se tiendra du 01 au 26/07/2013, de 9h à 17h, accessible aux enfants de 6 à 12 ans.

2) la plaine de jeux « stage de voile », qui se tiendra, elle, du 08 au 12 ainsi que du 22 au 26/07/2013, de 9h à 17h, accessible aux enfants de 7 à 12 ans.

Une inscription préalable sera obligatoire. Vous recevrez plus d'informations à ce sujet prochainement, dans votre boîte aux lettres, ou sur le site Internet de la commune (www.cerfontaine.be).

CPAS de Cerfontaine



Mesdames, Messieurs,

Le 8 janvier 2013, je me suis vue confier la présidence du Centre Public d'Action Sociale de Cerfontaine. Sachez que c'est avec enthousiasme et une réelle motivation que j'assumerai ce mandat. J'ai l'honneur de prendre la succession d'Yves Bourton. Yves a abattu un travail colossal, il a mis en place les divers services dont peuvent, aujourd'hui, bénéficier les habitants de notre commune. A mon tour, et avec la collaboration d'une équipe dynamique et soucieuse du travail bien fait, j'espère pouvoir continuer les projets qu'il a développés et en initier bien d'autres.

En ma qualité de membre du Collège Communal, les affaires sociales, la petite enfance (concertation ONE), l'environnement (PCDN) et l'agriculture m'ont également été attribuées.

Pour toute question ou renseignement relatif à mes attributions, vous pouvez me contacter au 0474/61.84.50 ou par mail à l'adresse suivante celine-motte@hotmail.com.

Céline MOTTE

Présidente du CPAS

Membre du Collège Communal

Changement d'horaire du Vestiaire et du Lavoir

Depuis le 18 février 2013, le Vestiaire et le Lavoir sont accessibles aux jours et horaires suivants :

- le mardi et le jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 15h45
- le mercredi de 13h00 à 15h45

Durant les heures d'ouverture, le Vestiaire réceptionnera vos dons en vêtements, chaussures et vaisselle. Dans un souci de service optimal, le dépôt et l'enlèvement de vos mannes à linge au lavoir s'effectuera également durant ce créneau horaire.

Permanences déclarations à l'impôt des personnes physiques

Le Contrôle des Contributions de Couvin organise une séance pour compléter les déclarations fiscales. Toute personne intéressée peut se rendre dans les bureaux du CPAS (Place du Monument, 1 à Cerfontaine) le vendredi 31 mai 2013, de 9h à 11h30.

Ateliers du mieux vivre

Ces ateliers sont accessibles à tous les adultes habitant l'entité de Cerfontaine, sans conditions particulières!

Atelier « cuisine » : préparation et dégustation d'un menu 3 services, 2 fois par mois, 2€ la séance, à la salle « le Bricoleur ».

Atelier « bien être » :

- groupe de parole et de soutien pour personnes désireuses de perdre du poids et soucieuses de leur santé tant physique que mentale, 2 fois par mois (le mercredi à 9H30'), gratuit, au CPAS.
- gymnastique adaptée pour les aînés et les personnes fragilisées, chaque mardi (de 13H30' à 14H30'), 30€ les 10 séances, à la salle culturelle.

Atelier « conso » : art floral, 4 à 6 fois par an (le mercredi matin), de 2 à 5€ la séance en fonction du montage proposé (fleurs et matériel spécifique à l'art floral fournis), à la salle « le Faon » (derrière la salle « le Cerf »).

NOUVEAU !

Dans le cadre de l'atelier « conso », nous vous proposons dès le jeudi 14 mars l'atelier « redessine ton dressing ! »* : transformation et customisation de vêtements neufs ou usagés.

2ème et 4ème jeudi du mois (la matinée), mise à disposition des machines, du matériel et des fournitures, 2€ la séance, à la salle « le Bricoleur ».

*renseignements et inscriptions : Angélique Koninckx ou Sylvie Chabotiaux, le matin au 071/63.48.18 (Le Vestiaire).

Promenades à thème : excursion en car (2 fois par an). Participation en fonction de l'activité proposée (prix de groupe).



Atelier « potager » : mise à disposition gratuite d'un lopin de terre à l'arrière du CPAS pour y cultiver vos légumes.

Pour nous rejoindre, se renseigner ou s'inscrire, contactez Françoise Thibaut par téléphone au 071/27.65.14, le mardi et le mercredi, ou par email à l'adresse suivante francoise.thibaut_2@publilink.be et n'hésitez pas à nous rejoindre sur la page Facebook des Ateliers du Mieux Vivre.

BIENVENUE À TOUS !!!

Les membres du Collège communal et leurs attributions



Bourgmestre : Christophe BOMBLED

- Présidence du Conseil communal et du Collège communal
- Police – Sécurité
- Etat civil
- Gestion du personnel administratif
- Tourisme
- Urbanisme
- Logement
- Relations publiques
- Adjudications
- Médecine du travail
- Délégué au CPAS

1er Echevin : André CHABOTAUX

- Finances – Budget
- Enseignement
- Pompiers – Ambulance
- Troisième âge
- Propriétés communales (bâtiments, salles, terrains)
- Gestion des techniciennes de sur-

- face et du personnel ouvrier affecté à l'entretien des locaux (en concertation avec l'échevin des Travaux) et à la salle omnisports
- Plan Habitat Permanent
- Jobistes
- Plan triennal
- Chasse et pêche – Vente de bois
- Contentieux – Affaires juridiques

2ème Echevin : Jacques BECHET

- Travaux publics
- Gestion du personnel ouvrier
- Voirie
- Cimetières
- Mobilité

3ème Echevin : Stéphane HARDY

- Sports
- Culture
- Jeunesse
- Information (bulletin communal, site internet, organisation séances d'information)
- Fêtes et cérémonies – Folklore – Protocole
- Culte
- Emploi
- Relations avec l'ALE
- Commerces et Marchés
- Classes moyennes

- Santé
- Organisation des plaines de jeux

Présidente du CPAS : Céline MOTTE

- Présidence du Centre Public d'Action Sociale
- Affaires sociales
- Petite enfance (concertation ONE)
- Environnement (PCDN)
- Agriculture

Composition du Conseil communal

Bourgmestre : Christophe BOMBLED

1er Echevin : André CHABOTAUX

2ème Echevin : Jacques BECHET

3ème Echevin : Stéphane HARDY

Présidente du CPAS : Céline MOTTE

Conseillers : Yves BOURTON, Denise MILLE-MULLEN, Frédéric HARDY, Karina BODY-ROBE, Lucile MEUNIER, Denis GONDROY, Mélissa CHARLOTEAUX, Marc BOMAL, André LÉPINE, Josiane DUJEU-SOENENS

Composition du Conseil de l'Action sociale

Présidente : Céline MOTTE

Conseillers : Michèle GONZE, Bernard GUIOT, Joseph GONZE, Florine HUBLET, Didier JACQMART, Marie-Thérèse PLENNEVAUX-LAMBERT, Benoît SIRJACQUES, Véronique SNAUWAERT

Charte d'engagement « commune MAYA »

En 2011, Monsieur le Ministre Benoît LUTGEN, lançait le « Plan Maya » visant à promouvoir des espaces accueillants pour les butineurs.

Le 17 septembre 2012, le Conseil communal, a ratifié l'engagement pris précédemment par le Collège d'intégrer ce plan.

Etre une commune MAYA, pourquoi ?

En visitant les fleurs pour en récolter le pollen et le nectar, les abeilles, comme les autres insectes butineurs, pollinisent et permettent la fécondation et la reproduction de plus de 80% des espèces végétales. Et comme ces végétaux sont souvent utiles, voire nécessaires à l'existence de tout un cortège d'autres espèces animales, on comprend aisément que les espèces pollinisatrices jouent un rôle majeur en termes de préservation de la vie et de sa diversité sur notre planète. L'activité de pollinisation est également essentielle pour notre agriculture.

Malheureusement, en Wallonie, les populations d'abeilles domestiques et de quelque 350 espèces sauvages tout aussi utiles subissent une régression inquiétante.

Etre une « commune MAYA », c'est donc avant tout être un acteur de la préservation des abeilles mais aussi de sa biodiversité en reconstituant dans nos paysages des espaces riches en plantes mellifères et dénués d'utilisation de pesticides, autant que possible.

Il est également demandé aux apiculteurs de se faire connaître au coordinateur ci-dessous, afin d'organiser une rencontre pour identifier ensemble les attentes de chacun, les éventuels problèmes et de parvenir à des solutions.

Une information plus détaillée est disponible sur www.cerfontaine.be dans la rubrique « Actualités ».

Gonze Joseph, responsable du PCDN de Cerfontaine.
Gsm : 0486/121.225 - courriel : gonze.joseph@scarlet.be

Balades et découvertes nature du CNB

La section des Lacs de l'Eau d'Heure des Cercles Naturalistes de Belgique (CNB) vous propose le premier dimanche de chaque mois de participer à ses visites thématiques et découvertes nature :

- 7 avril : avec nos amis les oiseaux : ateliers à l'observatoire des oiseaux de l'éco-vitrine.
- 5 mai : découverte des premières fleurs : infos et stands avec la Fédération des cercles horticoles.
- 2 juin : fleurs sauvages et papillons : ateliers à la prairie naturelle de l'éco-vitrine.

Les balades débutent à 9h30, au départ du chalet situé rue

du Moulin, 35 à Cerfontaine (complexe du Moulin) et durent environ 1 à 2 heures.

La participation aux frais est de 1,5€ pour les membres CNB et 3€ pour les non-membres. Gratuit pour les moins de 12 ans.

Le détail de chaque balade ainsi que le planning complet, jusqu'à fin 2013, sont consultables sur le site www.baladetvous.be.

Autres renseignements et réservations :

Raphaël DEMOULIN (guide nature) au 0470/80.24.88.



Mr. Bricolage

On peut compter sur lui.

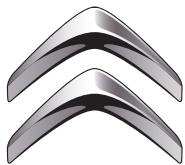
Ouvert
lundi de 13h à 18h30
Mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi de 8h30 à 18h30
Dimanche de 9h à 12h.

Rue de la Forge, 21 - 5650 Walcourt

**Réouverture
après transformation**

**Carte de fidélité
GRATUITE**

071 61 44 51



CITROËN

Garage Paquet Philippe

Réparateur indépendant CITROËN
Ch. de Beaumont 42
6440 Boussu-lez-Walcourt
Tél. 071 63 31 28
Fax : 071 63 31 28



- ▶ Vente véhicules neufs et occasions
- ▶ Entretien & réparation
- ▶ Show-room



**Clerebaut
trésor
BIJOUTERIE**
Tél. 071/22.11.48
Du mardi au samedi de 9h30 à 18h non stop
Le jeudi fermeture à 17h

Montres, bijoux de qualité, un spécialiste à votre service ! Le cadeau idéal dans une ambiance familiale. Un bijou personnalisé dans notre atelier

ATELIER DE FABRICATION ET RÉPARATION SUR PLACE
Au rond-point du Baltia (Parking Planète Parfum) Nalinnes-Baltia



**Kids
orage**



Spécialiste autos - motos

Tél. 071/21.56.46

**Chaussée de Philippeville, 39
6120 NALINNES**

Visitez notre site : www.pneus2000.be

L'Art s'invite à l'école de Daussois

3 septembre 2012. Cette année, la cloche des petits Malots annonçait une rentrée assez différente des autres. Auparavant, l'école était séparée en deux classes de niveau différent. Désormais, les élèves sont tous réunis ! Une grande famille composée de 23 membres va devoir apprendre à vivre ensemble... Un véritable défi à relever, une pédagogie à repenser et un espace à restructurer avec une salle informatique, une bibliothèque, un coin réservé à l'éveil...

Citoyen responsable

L'enfant, acteur de son apprentissage, doit souvent travailler en équipe, s'auto-corriger, respecter les différences de rythme... Lors du conseil de classe organisé de manière ponctuelle, il exprime par écrit ses doutes, ses désirs, ses critiques ou ses problèmes relationnels et les communique ensuite au reste de la classe, provoquant ainsi un débat passionné et constructif.

Apprendre à apprendre

Mais pour bien comprendre l'autre, il faut déjà bien se connaître. L'enseignante initie les élèves aux intelligences multiples. A chaque enfant sa spécificité. L'un se révèle être à dominante « logico-mathématique » et il prendra davantage de sens s'il étudie sa matière dans un tableau bien structuré. L'autre a besoin de bouger et il scandra sa leçon en déclinant la matière au rythme de son mouvement. Le suivant, lui, se l'appropriera en la chantant...

Le droit à l'erreur

L'évaluation, elle aussi, entre dans une phase de mutation. Les notes ne constituent plus un point de repère indispensable. Elles deviennent même assez rares au degré inférieur pour éviter toute comparaison et tout esprit de compétition. Un porte-portfolio, présenté aux parents lors d'un entretien individuel, reprend les points forts et les points faibles de chaque enfant et quelques travaux qui témoignent des progrès réalisés depuis le début de l'année scolaire.

L'apprentissage par le corps

S'inspirant partiellement de la pédagogie Steiner, le mouvement est souvent mis à l'honneur. Les lettres de l'alphabet sont dramatisées, les lignes droites ou courbes sont mimées et les comptages sont dansés. Chez les grands, il devient assez naturel de « jouer » un problème plus complexe



pour en percevoir tous les éléments. Chaque semaine, les plus jeunes ont l'occasion de jouer à des jeux de société pour développer certaines compétences mathématiques. Le jouet en bois, matériau noble par excellence, occupe une place prépondérante au détriment du plastique trop souvent devenu bien envahissant.

L'art s'invite à l'école

Une invitée de marque est entrée timidement en classe mais s'est imposée rapidement : l'éducation artistique. Dès la première semaine, les enfants ont réalisé quatre grandes fresques sur des panneaux de bois pour égayer des fenêtres murées aux entrées de l'école. Chaque mercredi, ils exploitent crayons, fusain, aquarelle... pour affiner leur technique. Commencer la journée par une demi-heure de dessin apaise les enfants. Le calme règne et chacun donne le meilleur de soi-même pour mettre en exergue ses talents. Les enfants plus faibles en math et en français sont valorisés et ils prennent confiance en eux. Pour développer la fibre esthétique, il faut vivre dans un environnement agréable. Munis de pinces, certains parents n'ont pas hésité à s'investir pour rafraîchir les

couloirs et la cantine de l'école.
Portes ouvertes aux personnes ressources

Le vendredi après-midi six ateliers sont organisés. Ils ouvrent l'école sur le monde extérieur. La passion constituant le plus beau des moteurs, les responsables d'ateliers initient les enfants de 5 à 12 ans à la couture, au jeu d'échec, à la cuisine, à l'éducation artistique, à l'informatique et ... au jardinage puisqu'un charmant petit potager en carré agrément le terrain derrière l'école. Un appel est lancé aux amateurs de musique : l'école recherche activement une personne désireuse de renforcer notre équipe pour initier les enfants au chant.

Une équipe

Vous l'aurez compris à la lecture de ces lignes : un apprentissage centré sur le respect de chacun nécessite une équipe soudée et dynamique. Soutenues par une nouvelle direction et par la commune de Cerfontaine, encadrées par un personnel auxiliaire d'éducation dynamique et par des personnes ressources motivées, les trois enseignantes se concertent désormais en toute sérénité et elles œuvrent activement pour le bien-être des petites têtes blondes qui leur sont confiées.

Un comité ?

Petit bémol... carrien n'est jamais parfait. Le comité des parents s'essouffle... On trouve peu de volontaires pour assister aux réunions préparatoires des festivités. Celles-ci sont pourtant indispensables pour continuer à offrir des excursions pédagogiques de qualité. Avis aux amateurs... L'appel est lancé !

Fête de la bière
Cerfontaine - 18 & 19 mai 2013
Spécial Saint Erwann
Cerf m'en une !
+ de 50 bières spéciales
A l'ancienne scierie, à côté du Champion

Jeudi 18 de 14 à 20h
Samedi 18 de 10h00 - Babelite & les z'Amuseuses - chansons françaises

Dimanche 19 de 10 à 20h
Marche gourmande
Départ entre 10h00 et 12h00 de l'ancienne scierie

- Les petits gourmands de 3 à 6 ans
- Pâtis - biscuits - gâteaux
- Bûche d'Erwann (croustade de sarrasin, choux farci, tomates, œufs à la coque) / Kouglof / Pâtis à volonté
- Cornet au beurre salé & choux
- Service de gâteaux complémentaires aux petits breuvés & boissons sans alcool
- Musique & café de l'époque
- Sur un parcours de 5 km, agrémenté d'un parcours d'effort.

Adultes: 22€ / Enfants -16 ans: 10€
Inscription par téléphone au 071/56.17.44 avant le 13 mai et valable après versement au compte 060-421 70 74-75

Animations enfantines, musicales, petites restaurations les deux jours

www.atasante.be - Facebook. Cerf m'en une !

Entité de Cerfontaine
CONCOURS
Façades fleuries 2013
1.200€ de prix

Inscription pour le 08 juillet au plus tard

Au bureau de l'Office du Tourisme (Place de l'Eglise, 9 - 5630 Cerfontaine), par téléphone au 071/64.46.67 ou par courriel à ccerfontaine.tourisme@gmail.com

Droit d'inscription : 3€, à apporter au bureau de l'Office du Tourisme ou à verser sur le compte n° BE07 0682 4882 8366 au nom de l'Office du Tourisme

Pour participer au concours, inscription obligatoire

Organisation : Office du Tourisme, Syndicat d'Initiative, Cercle local
Avec le soutien de l'Administration communale



Fête de l'Artisanat et de la Nature

Cette année, la fête de l'Artisanat et de la Nature du 9 juin prochain sera résolument **médiévale** !

L'animation du site sera assurée par :

- La Compagnie de "La Licorne" : vous découvrirez dans leur village médiéval la frappe de monnaie, l'enluminure, l'herboristerie, l'armement et son évolution, des spectacles historiques alliant humour, action et combats ainsi que des spectacles de jonglerie !!!
- Le Conteur "Airelle de Gaume" pour enchanter les petits et les grands

- Le Char à banc "Uévan de la Vilette" pour découvrir Cerfontaine
- les Jeux en bois "Les 2 Compères" pour tester votre habilité... entre autre !
- et bien entendu... tous nos Artisans : produits de terroirs, produits bios, légumes, bijoux, objets de décoration...

Comme nos artisans, vous pouvez vous prêter au jeu et vous mêler à la foule en portant : un costume, un chapeau, un bijou,... médiéval.

Un concours sera ouvert : le public votera pour l'artisan et le stand les plus originaux.

3 bulletins de vote seront tirés au sort... 3 chèques cadeau valables le 9 juin chez nos artisans seront offerts aux gagnants.

Si vous avez un talent médiéval ou artisanal ou une connaissance qui pourrait s'intégrer à la Fête, veuillez vous adresser à Didier PAQUET au 0473/ 37 54 67 - 071/ 64 36 15 ou par email à didier.paquet@sicerfontaine.be .

Pour le Syndicat d'Initiative,
Didier PAQUET

Présentation du Décret cimetièrè

Mesdames, Messieurs

Vous n'êtes peut-être pas sans savoir que nos cimetières sont réglementés par le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation relatif aux funérailles et sépultures, modifié par le Décret du 6 mars 2009 et l'Arrêté du Gouvernement wallon du 29 octobre 2009.

Pour satisfaire à cette réglementation, nous devons apporter divers aménagements aux cimetières, tels que :

- un espace de dispersion,
- un ossuaire,
- un columbarium.

Cette année sera donc axée sur ces travaux afin d'apporter une gestion dynamique à nos cimetières.

Afin de vous présenter les nouveautés législatives, nous organisons une séance d'information le vendredi 12 avril 2013 à 18h30 à la salle « le Cerf », rue de Senzeilles 42 à Cerfontaine.

Toutes vos questions trouveront une réponse. Nous vous y attendons nombreux.

Le Secrétaire, Le Bourgmestre,

P. BRUYER Ch. BOMBLED.

Conférence : « La dernière bataille de l'Empereur »

Pourquoi la bataille a-t-elle eu lieu à Waterloo ? Pourquoi le 18 juin 1815 ?

Quelles en furent les protagonistes et les conséquences ?

Passionnés d'Histoire ou Marcheurs de l'Entre-Sambre et Meuse, venez assister, le dimanche 24 mars 2013 à 15h00, à la salle le Cerf (rue de Senzeilles, 42 – Cerfontaine) à la conférence donnée par le Commandant e.r. Jean-Yves

LOUPPE, portant sur la bataille de Waterloo.

Prix d'entrée : 5€ (avec 1 boisson comprise)

Une organisation conjointe du Cercle d'Animation « Aux Sources de l'Eau d'Heure » et du comité de la Marche St-Lambert de Cerfontaine.



Bulles à verre de Senzeilles – Changement d'emplacement

Au 1er avril 2013, les bulles à verre situées actuellement contre la salle des fêtes de Senzeilles, rue de l'Eglise, seront déplacées à la rue de l'Horloge, en face de la rue de la Tannerie, à côté du conteneur à vêtements déjà en place.

Trophée commune sportive

Résultats 2012

Le samedi 29 septembre 2012, pour la huitième année consécutive, la commune de Cerfontaine a participé au Trophée Commune Sportive qui s'est déroulé à Louvain-La-Neuve.

Cerfontaine s'est classée 31^{ème} (sur 86 équipes).

Dans la catégorie des communes de moins de 10.000 habitants, notre entité s'est classée 11^{ème} (sur 43 équipes).



Un grand merci aux membres de l'équipe et aux accompagnants !

Edition 2013

Cette année encore, le Collège communal envisage la participation de notre commune au Trophée Commune sportive. Pour rappel, ce trophée a été créé pour permettre aux communes de la Communauté française de se mesurer sur le plan sportif en faisant appel tant aux sportifs confirmés qu'aux sportifs de loisir (+ de 50 activités sportives pour tous). C'est aussi une excellente occasion de dynamiser les structures sportives communales en permettant aux adeptes de disciplines différentes de se côtoyer au cours d'une même épreuve, afin de porter le plus haut possible les couleurs communales.

L'édition 2013 du Trophée Commune Sportive se déroulera le **samedi 28 septembre à Andenne.**

Les épreuves officielles : jogging, natation, VTT, mini-foot, pétanque et tir à l'arc (épreuve des échevins des sports).

Départ en car de la Place de Cerfontaine. Inscriptions gratuites.

Pour plus de renseignements, contactez Stéphane HARDY, échevin des Sports au 0494/17.35.34 ou par email : hardy.stephane@hotmail.com.

Remise des mérites sportifs - Rappel

La cérémonie de remise des Mérites sportifs 2012 se déroulera le vendredi 19 avril 2013 à 20h précises à la Salle des Fêtes de Senzeilles (rue de l'Eglise). Lors de cette cérémonie seront également remis les prix du Challenge Run and Bike de l'entité de Cerfontaine.

Télépronam : la sécurité au bout du doigt

Continuer à vivre chez soi, dans ses habitudes et en toute sécurité est certainement le souhait de la majorité d'entre nous.

La Province de Namur vous propose son service de télévigilance, TELEPRONAM, un service d'aide téléphonique destiné à toute personne isolée, âgée, handicapée, en convalescence ou à toute autre personne nécessitant une aide téléphonique, habitant ou non en province de Namur et qui souhaite continuer à vivre chez elle avec un **maximum de sécurité**.

365 jours par an et 24h sur 24, TELEPRONAM apporte la sécurité, non seulement à ses abonnés, mais également aux familles qui savent, qu'en cas de problème, elles seront rapidement prévenues.

TELEPRONAM = LA SECURITE AU BOUT DU DOIGT ! En cas de chute, malaise, angoisse, agression, il vous suffit d'actionner le petit bouton de votre bracelet ou pendentif et TELEPRONAM s'occupe du reste.

Pour plus de renseignements ou pour vous abonner :

TELEPRONAM

Rue Martine Bourtonbourt, 2
5000 Namur

Tél : **081/72 95 10**

telepronam@province.namur.be

www.province.namur.be



Avec CATUPAN, vous avez toutes les cartes en main

CATUPAN C'est le Centre d'Appels Téléphoniques Unique pour Personnes Agées de la province de Namur, accessible de 9 à 16 heures du lundi au vendredi. Une équipe de professionnels est à votre écoute et répond à toute demande qu'elle soit d'ordre social, administratif, financier, juridique ou concernant vos loisirs.

Nous vous écoutons, vous informons, au besoin nous vous orientons vers le service adéquat et vous accompagnons jusqu'à la résolution complète de votre demande.

Public-cible : les seniors, l'entourage de ceux-ci ou les professionnels.

CATUPAN: Tél.: 0800/23147

Avis aux habitants et aux agriculteurs de la rue de Philippeville à Villers-Deux-Eglises

Au printemps 2013, des travaux importants d'égouttage et d'amélioration de la rue de Philippeville, à Villers-deux-Eglises, vont débiter et sont confiés à la société BELLEFLAMME-BRASSEUR.

Il est bien évident que ces travaux vont occasionner des désagréments aux riverains ainsi qu'aux agriculteurs, surtout en matière de mobilité.

Nous vous remercions pour votre compréhension et votre patience.

Le Secrétaire,
P. BRUYER

Le Bourgmestre,
C. BOMBLED

Feu d'artifice – Rappel de la Réglementation

Article 44 du Règlement général de Police administrative

Il est défendu, sans autorisation spéciale du Bourgmestre, de tirer sur le territoire de la commune des coups d'arme à feu ne servant pas à la chasse et de faire éclater des pièces d'artifice ou épouvantail quelconque, en quelque circonstance que ce soit.

La même défense s'opère pour les pétards et autres pièces d'artifice d'amusement.



Bibliobus : dates des prochains passages

Les mardis 19/03, 16/04, 21/05 et 18/06

Les arrêts :

- **Daussois** (Rue des Trieux, près de la maison de village) : de 09h30 à 10h20
- **Silenrieux** (Rue de Recey, près du monument aux morts) : de 10h30 à 11h00
- **Villers-deux-Eglises** (Rue Place, entre l'église et la salle des Fêtes) : de 11h15 à 11h50
- **Senzeilles** (Rue Houpière, en face de l'école) : de 13h40 à 14h40
- **Cerfontaine** (Place du Monument (près du presbytère)) : de 14h50 à 16h10
- **Soumoy** (Rue Trieu Del Croix) : de 16h20 à 17h00

Pour toute information complémentaire :
081/77.52.99

Consultez le catalogue sur :
<http://vubis.province.namur.be/>



La Kids Card : c'est gratuit à Cerfontaine !



Carte d'identité électronique : + 3 euros à partir d'avril 2013

A partir du 1er avril 2013, le pouvoir fédéral facturera aux communes 3 euros de plus par carte d'identité électronique.

Cerfontaine est l'une des seules communes à n'appliquer **aucune taxe sur le prix de la carte d'identité**.

En d'autres mots, à Cerfontaine, le prix demandé au citoyen (belge ou étranger) = le prix facturé à la commune par le pouvoir fédéral.

En ce qui concerne la **carte d'identité pour les enfants de moins de 12 ans** :

- Prix facturé à la commune par le pouvoir fédéral : 6 €

- **Prix demandé au citoyen de l'entité de Cerfontaine : GRATUIT !**

RECAPITULATIF – à partir du 1er avril 2013

Les prix demandés aux citoyens (belges ou étrangers) seront les suivants :

1. Procédure normale : 15 €
2. Procédure d'urgence (dans les 3 jours) : 116 €
3. Procédure d'extrême urgence (dans les 2 jours) : 180 €

Pour les enfants de moins de 12 ans :

1. Procédure normale : **GRATUIT**
2. Procédure d'urgence (dans les 3 jours) : 109 €
3. Procédure d'extrême urgence (dans les 2 jours) : 173 €

L'Officier d'Etat civil,
Christophe BOMBLED - Bourgmestre



ZONE DE POLICE HERMETON ET HEURE



Dans le cadre du plan zonal de sécurité de notre zone de police, et afin de faire face à la recrudescence de vols qualifiés commis dans les habitations, nous vous invitons à une séance d'information consacrée essentiellement à la sécurisation de votre maison.

Celle-ci se tiendra le mercredi 20/03/2013 à 19 heures à la salle « Le Cerf » sise Rue de Senzeilles à 5630 CERFONTAINE.

Cette séance consistera à :

- **Présentation du service Prévention Vol.**
- **Exposé relatif aux conseils, moyens et techniques pour sécuriser votre habitation.**
- **Présentation de divers matériels adéquats.**
- **Débat.**

Ephrem COLONVAL
Inspecteur

Marc JACQMART
Inspecteur Principal
Conseillers en Prévention-Vol

Rappels du RGPA concernant les grands feux, cortèges carnavalesques et autres

L'organisation des grands feux et cortèges carnavalesques est régie par l'article deux du présent règlement.

De plus l'itinéraire et le timing seront annexés à la demande. Une couverture d'assurance en responsabilité civile pour ce type d'événement devra en outre être présentée par l'organisateur lors de cette demande.

Conformément à l'AR du 27/01/2008 relatif aux véhicules folkloriques, il est interdit de faire circuler un tel véhicule sur la voie publique sans obtenir au préalable l'autorisation du Bourgmestre de la commune de départ du véhicule.

Pour information, la vitesse maximale de ces véhicules est

limitée à 25 km/h. Il va de soi que l'accès aux autoroutes leur est interdit.

Si le chargement du véhicule est de nature à aggraver les conséquences d'un accident, l'autorisation devra mentionner que le conducteur doit démonter certains éléments de celui-ci ou qu'il protège et enveloppe ces éléments de manière à ce qu'ils ne présentent plus de partie effilée ou tranchante.

Chaque véhicule ou remorque doit faire l'objet d'une autorisation distincte à moins qu'il ne fasse partie d'un train de véhicule.

L'organisateur doit assurer la sécurité des participants notamment par la mise en place :

- a. d'un panneau de dimensions minimum de 1 mètre de largeur sur 1,25 mètres de hauteur reprenant le signal A51 avec la mention " FESTIVITES LOCALES " aux entrées possibles de l'itinéraire
- b. de véhicules équipés de gyrophares de teinte orange agrémenté d'un panonceau " FESTIVITES LOCALES " à 50 mètres de part et d'autre du cortège
- c. de signaleurs munis de survêtement auto-réfléchissant et de lampe à faisceau rouge pour l'encadrement du cortège entre les véhicules précités au b. en vue de faire respecter les directives du Code de la route

Le bûcher devra impérativement être allumé aux heures prescrites conformément à l'autorisation donnée.

Hors des dates autorisées par le Collège communal, nul ne peut se montrer masqué sur la voie publique.

Sont défendus dans les lieux publics, tous déguisements ou masques, de nature à porter atteinte aux bonnes mœurs, aux autorités publiques et aux cultes.

Il est défendu aux personnes masquées, déguisées, de jeter des substances ou objets quelconques, de molester ou invectiver le public, de s'introduire avec violence sans les établissements publics ou les maisons particulières, de se livrer publiquement à des excentricités grossières, malséantes, insultantes ou de nature à jeter le discrédit sur des personnes quelconques ou à importuner le public.

Il est interdit de molester ou d'invectiver les personnes masquées ou déguisées.

D'autres articles du RGPA peuvent être consultés sur les sites des communes ou de la police.

CROIX-ROUGE – ENTITE DE CERFONTAINE

Don de sang du 19 mars 2013

Toute personne en bonne santé entre 18 et 70 ans peut donner du sang : ce prélèvement proprement dit dure environ 15 minutes après examen médical gratuit de votre santé. Demain, un de ces dons pourra peut-être sauver l'un de vos proches ! Rendez-vous donc ce **mardi 19 mars 2013** à la salle « Le Cerf » rue de Senzeilles, 42 de 14H30 à 19H00.

Remerciements : grand froid « Hiver 2013 »

Les membres du comité remercient vivement la population pour son soutien lors de la journée récolte de denrées

alimentaires du 9 février. Ces vivres seront d'un grand réconfort pour des familles dans le besoin. Pendant ce rude hiver, un merci particulier aux personnes qui sont venues en aide aux gens en difficulté : poêle, chauffage d'appoint, bois et vêtements chauds.

A vos agendas !

Quinzaine de la Croix-Rouge **du 25 avril au 09 mai 2013**. Collecte dans divers points de l'entité. Merci d'avance à tous !



André CHABOTAUX,
président de la MCR CERWAL.

Problème d'alcool ?

Les mouvements des alcooliques anonymes de Cerfontaine et de Chastrès ont le plaisir de vous inviter à une séance d'information sur la maladie de l'alcoolisme et de sa prévention, le jeudi 21 mars 2013 à 19h00 à la salle « Le Cerf », rue de Senzeilles, 42 à Cerfontaine.

Cette séance s'adresse tant aux personnes déjà victimes de cette maladie, mais également à celles désireuses de venir en aide à un proche déjà en difficulté.





0497/ 21 25 02
071/ 61 27 07

MR 4082
13 CV - 80 cm
€ 2999

MB 253 T
Tractée - 51 cm
€ 399

MB 545 V
Tractée - 43 cm
€ 619

Tronçonneuses
€ 199

Taille-haie
€ 299

Services après-vente dans nos ateliers

Nouvelle adresse
Zoning de Chastrès - Rue des Berces, 1 - 5650 WALCOURT
Tél. : 071 61 27 07 0497 21 25 02

RUE DE VIRELLES 20A - 5630 CERFONTAINE - 071 331 337



Le Bouquet d'Iris

"Votre" spécialiste en art floral pour l'entité
Ouvert de 9h à 12h et de 13h à 18h30
Non-stop vendredi & samedi
Dimanche & fériés : de 9h à 12h30
Fermé le mardi matin & le mercredi



Après les feux tricolores,
2^e rue à gauche

FLEURS & ARTICLES CADEAUX



SOLDERIE

entretien, déco, électro,
jouet, luminaire, vêtement

LA PETITE BOURSE

www.petitebourse.be www.pocketpromo.be
Rue de Senzeille 72a - 5630 Cerfontaine
071 30 36 22 - 0499 40 73 44

Ouvert du mardi au jeudi de 10 à 18h. Vendredi et samedi de 10 à 19h - Dimanche de 10h à 13h. Fermé le lundi.

Aussi vente : dirt bike, pocket bike, quad
scooter et articles divers

Maçon 30 ans d'expérience en
transformation de la cave au grenier
0479 24 66 08



Ce bulletin est réalisé par :
sprl REGIFO Editions
rue St-Roch 59 - Fosses-la-Ville

www.regifo.be

Votre déléguée en communication,
M. Nathalie Kestermans
GSM : 0474/19.91.51
se fera un plaisir de vous rencontrer.

e-mail : info@regifo.be

Vous souhaitez paraître dans le prochain numéro,
contactez-nous au 071/74.01.37 Fax 071/71.15.76



AUTOCARS
URMETZ S.A.
www.urmetz.be

CHARLEROI - Place du Manège, 12 - Tél. **071/31 61 78**
 De 9h15 à 18h. Samedi de 10h à 14h.
SOMZÉE - Grand'Rue 108 - Tél. **071/65 11 80**
 De 14h à 18h. Samedi de 10h à 14h.

Tous types de voyages

Véhicules de 20 à 75 places

Le spécialiste
de vos excursions
d'1 jour...



INTERTOUR

SALOU

Hôtel Belvédère

Départ 6 avril
 8 jours en pension complète

339€

PARIS

Qualys-Hôtel Carlton's

Départ 20 avril
 2 jours en demi-pension

139€

Citytrip à BORDEAUX

Inter-hôtel Apollonia

Départ 1^{er} mai
 5 jours en demi-pension

389€

Châteaux de la LOIRE

Hôtel Relais Saint-Eloi

Départ 18 juillet
 4 jours en pension complète

399€

Nos autres programmes autocar sont disponibles sur
www.agence-intertour.be

6000 CHARLEROI • Place du Manège, 12 • 071 31 61 70 • 071 33 01 82
 intertour@avitour.travel • Ouvert de 9h15 à 18h. Le samedi de 10h à 14h.
 5651 SOMZÉE • Grand-Rue, 110 • 071 65 11 80 • 071 65 56 26
 De 14h à 18h. Samedi de 10h à 14h

